

NATIONS UNIES

COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'AMÉRIQUE LATINE
ET LES CARAÏBES - CEPALC



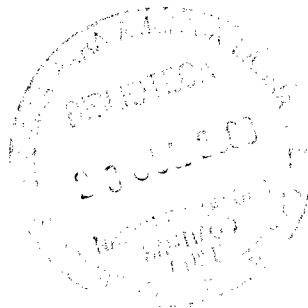
Distr.
LIMITÉE

LC/L.1390(GET.6/2)
7 juillet 2000

FRANÇAIS
ORIGINAL: ESPAGNOL

Sixième réunion du Groupe de travail spécial
créé aux termes de la résolution 553(XXVI)

Santiago du Chili, 30 et 31 août 2000



ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. **Établissement des priorités du programme de travail du système de la CEPALC pour l'exercice biennal 2002-2003**

Conformément aux dispositions de la résolution 578(XXVIII) sur le programme de travail de la CEPALC pour l'exercice biennal 2002-2003, dans laquelle la Commission demande au Groupe de travail spécial de continuer à collaborer avec le Secrétaire exécutif dans l'établissement des priorités du programme de travail, ainsi que dans le débat et l'analyse des orientations stratégiques pour les activités futures de la Commission, le Secrétariat présentera aux pays une proposition relative aux priorités correspondantes à chaque sous-programme du programme de travail 2002-2003 adopté à la vingt-huitième session de la CEPALC (3-7 avril 2000). Tout comme lors des réunions antérieures, les pays analyseront en détail le programme de travail et établiront les priorités pour la prochaine période biennale.

2. **Progrès accomplis dans le processus de modernisation de la gestion interne de la CEPALC depuis la réunion antérieure (New York, 8 et 9 juillet 1999)**

A la cinquième réunion du Groupe de travail spécial, tenue à New York les 8 et 9 juillet 1999, le Secrétariat a informé les participants des progrès accomplis dans le cadre du processus de réforme. Les pays ont alors suggéré que les réunions du Groupe de travail spécial soient consacrées aussi bien aux thèmes de fond qu'aux aspects de procédure, sans faire la distinction entre les processus de gestion et les activités réalisées. Le Secrétariat, tenant compte de cette proposition, fera part aux pays de certains progrès accomplis en matière de modernisation de la gestion interne.